

[ACTUALITES PRODUITS]

Sécurité des produits

Evaluation du phénoxyéthanol

Le phénoxyéthanol est un agent conservateur inscrit à l'annexe V de la Directive « Cosmétique » n°76/768, qui limite sa concentration maximale à 1% dans les produits cosmétiques.

Compte tenu des dernières études scientifiques, l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments (« ANSM ») recommande de ne plus utiliser de phénoxyéthanol dans les produits cosmétiques pour enfants destinés au siège et à restreindre la teneur maximale en phénoxyéthanol à 0,4% pour tous les autres produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans.

L'ANSM a décidé de saisir la Commission européenne afin qu'une position commune soit adoptée sur ce point.

<http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/L-ANSM-recommande-de-restreindre-la-concentration-de-phenoxyethanol-dans-les-produits-cosmetiques-destines-aux-enfants-de-moins-de-3-ans-Point-d-information>